

Sachdokumentation:

Signatur: DS 112

Permalink: [www.sachdokumentation.ch/bestand/ds/112](http://www.sachdokumentation.ch/bestand/ds/112)



### Nutzungsbestimmungen

Dieses elektronische Dokument wird vom Schweizerischen Sozialarchiv zur Verfügung gestellt. Es kann in der angebotenen Form für den Eigengebrauch reproduziert und genutzt werden (private Verwendung, inkl. Lehre und Forschung). Für das Einhalten der urheberrechtlichen Bestimmungen ist der/die Nutzer/in verantwortlich. Jede Verwendung muss mit einem Quellennachweis versehen sein.

### Zitierweise für graue Literatur

Elektronische Broschüren und Flugschriften (DS) aus den Dossiers der Sachdokumentation des Sozialarchivs werden gemäss den üblichen Zitierrichtlinien für wissenschaftliche Literatur wenn möglich einzeln zitiert. Es ist jedoch sinnvoll, die verwendeten thematischen Dossiers ebenfalls zu zitieren. Anzugeben sind demnach die Signatur des einzelnen Dokuments sowie das zugehörige Dossier.

# Manifeste R

Suite à l'occupation de l'Eglise Saint-Laurent du 20 décembre 2014;  
Suite au soutien massif en faveur de la déclaration «Nous désobéissons» visant à dénoncer la criminalisation de la solidarité avec les migrant-e-s menacé-e-s de renvoi;  
Suite au lancement d'une pétition contre les renvois Dublin vers l'Italie;  
En raison de la poursuite des refoulements en Italie et des expulsions de migrant-e-s établi-e-s en Suisse depuis de longues années;  
Face au harcèlement permanent que les autorités infligent à des personnes traumatisées et épuisées,

**Nous, personnes solidaires, exerçons notre devoir d'hospitalité et soutenons l'occupation de afin d'y constituer un refuge contre les renvois de requérant-e-s d'asile débouté-e-s.**

**Nous demandons:**

## **1 un moratoire sur tous les renvois Dublin vers l'Italie et sur les renvois de personnes traumatisées ou malades vers d'autres Etats signataires des accords de Dublin.**

Le système Dublin (1) est de plus en plus remis en cause par les organisations de terrain. Il a également été critiqué par le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) et le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Arrivant épuisés, meurtris et souvent traumatisés, les migrant-e-s doivent faire face à un traitement purement administratif de leurs demandes: les motifs d'asile ne peuvent pas s'exprimer, ni les motifs secondaires de venue en Suisse. Les personnes sont déportées d'un Etat à l'autre comme des fardeaux. Cette maltraitance systématique brise des vies ! Dans un arrêt récent, la Cour européenne des droits de l'homme a déclaré que la Suisse violerait l'interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (art. 3 CEDH) en renvoyant sans garantie une famille vers l'Italie. Malgré cet arrêt, le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) poursuit le renvoi de demandeurs et demandeuses d'asile, y compris de familles, vers ce pays. En Italie, faute de structures d'accueil adéquates, des dizaines de milliers de migrant-e-s doivent vivre dans la rue, sans assistance aucune. Selon le HCR, fin juin 2014, seul un réfugié ou demandeur d'asile sur quatre pouvait prétendre à un toit!

**Andom**, 27 ans, , a fui la dictature en Erythrée et son service militaire à durée indéterminée. Il a passé quatre ans sur le chemin de l'exil, travaillant pour payer son voyage. Arrêté et refoulé par les autorités libyennes, il a finalement pu traverser la Méditerranée, où il a vu des compagnons de route tomber malades et se faire jeter par-dessus bord. Connaissant le calvaire que vivent les migrants en Italie, il a tout fait pour éviter d'y rester mais n'a pas pu échapper à la prise d'empreintes digitales. C'est pour cela que les autorités suisses le mettent aujourd'hui à l'index et ont interrompu son stage de pâtissier à Lausanne. «Jamais dans ma vie je n'ai eu de tranquillité, dit Andom. Pourquoi les autorités de ce pays ne me donnent-elles pas la paix?»

**Michele**, 23 ans, a subi la prison et des mauvais traitements en Erythrée pour avoir refusé de posséder une arme à la maison. Comme Andom, il a traversé le désert jusqu'en Libye. Il a «pleuré des larmes de sang» sur le bateau qui devait l'emmener en Europe et qui était en train de chavirer lorsque ses occupants ont été sauvés par la marine italienne. Sur la péninsule, il a rencontré des compatriotes SDF. «Je les voyais dormir dehors et je ne veux pas que ça m'arrive», explique Michele. Mais le jeune homme a été interpellé à quelques centaines de mètres de la frontière suisse. Au sinistre «jeu» de Dublin, Michele a donc perdu et doit reculer jusqu'à la case Italie. Mais il est prêt à se battre pour rester en Suisse, où il aimerait terminer sa scolarité.

**Les autorités cantonales et fédérales doivent cesser immédiatement les renvois Dublin vers l'Italie en usant de la marge de manœuvre contenue dans la clause de souveraineté que d'autres pays n'hésitent pas à utiliser. Nous demandons que les rescapé-e-s de l'horreur comme Andom et Michele reçoivent enfin une protection et un droit de séjour en Suisse.**

**Abraham**, 30 ans, a fui le service militaire en Erythrée. En tant que déserteur, il risquait sa peau et s'est réfugié au Soudan, où il s'est marié. Craignant d'être enlevé par des criminels basés dans le désert du Sinaï, il a décidé de reprendre la route. Entre les mains des passeurs, il a connu en Libye un véritable cauchemar: la soif, la faim, le racket, les coups. Emprisonné, il a réussi à s'évader et à traverser la Méditerranée sur un bateau pneumatique où s'entassaient 94 personnes. Arrivé en Italie, Abraham a pu échapper à la police et gagner la Suède avec quatre compatriotes. Tous ont obtenu l'asile sauf lui: les autorités suédoises l'ont soupçonné d'être originaire d'Ethiopie et non d'Erythrée. En Suisse, la détresse d'Abraham n'a pas été davantage écoutée. Aujourd'hui, il est menacé de renvoi en Suède alors qu'il est traumatisé et suivi médicalement pour une dépression. «J'ai subi des violences, mais le corps se cicatrise. Dans la tête, par contre, c'est insurmontable, ce d'autant plus qu'on ne me laisse pas retrouver un équilibre. La nuit, j'ai peur que la police vienne me chercher. Seule la foi me permet de tenir le coup.»

**Dinkenesh\***, 29 ans, a une longue histoire d'opposante politique dans son pays d'origine, l'Ethiopie, où le parti au pouvoir n'a pas changé depuis 24 ans. Pour avoir fait signer une pétition contre la politique de séparatisme ethnique prônée par le gouvernement, elle est exclue de son école de nurse. Elle milite ensuite au sein d'un parti d'opposition. Dénonçant des fraudes massives, la jeune femme est emprisonnée et rouée de coups. Enceinte, elle perd son bébé. Proche des «9 bloggers», neuf blogueurs et journalistes éthiopiens accusés de terrorisme, et dont huit sont en prison, elle parvient à fuir le pays avec un visa d'affaires pour la Hollande. Comme elle voyage sous le nom de famille de son ex-mari, dont les parents sont des partisans du gouvernement, elle craint que ce dernier ne puisse la forcer à revenir en Ethiopie. A l'aéroport d'Amsterdam, elle prend aussitôt un vol pour la Suisse, où elle est séquestrée et violée par des passeurs. Dinkenesh souffre de syndromes de stress post-traumatiques. «Si je dois partir à nouveau, j'ai peur de perdre le contrôle. Je n'ai plus l'énergie, je ne peux même plus pleurer, je pense parfois à me supprimer. Je n'ai pas de chez-moi.»  
\* Prénom d'emprunt

**Dans l'application des accords de Dublin avec d'autres Etats signataires, les autorités doivent faire preuve de discernement et renoncer à renvoyer comme des cargaisons encombrantes des personnes traumatisées ou malades vers des pays qui leur sont le plus souvent inconnus. Nous demandons aux autorités suisses d'examiner leur demande d'asile et d'octroyer un droit de séjour aux personnes qui, comme Dinkenesh et Abraham, ont besoin de protection.**

## **2 une politique d'hospitalité à l'égard des migrant-e-s fuyant la guerre, la dictature ou la misère**

Le Canton doit renoncer aux renvois inacceptables de personnes originaires de pays en proie à la guerre, à des régimes dictatoriaux ou à de graves crises humanitaires et sociales. Le SEM exerce un pouvoir absolu sur la vie des personnes qui ne peuvent accéder à leurs droits fondamentaux, décidant de leur renvoi vers des pays dits «sûrs» (Nigéria, Congo-Kinshasa, Iran, Serbie, etc) dans une perspective purement administrative, écartant des aspects existentiels. Nous demandons au Canton de prendre ses responsabilités et de refuser l'exécution de mesures mettant en danger l'intégrité et la liberté des personnes. Il en va du respect du principe de nonrefoulement ancré dans plusieurs traités internationaux ratifiés par la Suisse! La Convention contre la torture interdit par exemple les renvois vers des pays où sont commises de graves violations des droits humains.

Nous demandons que les personnes et les familles vivant depuis des années dans une précarité insupportable, menacées de renvoi alors qu'elles ont tout fait pour reconstruire leur vie ici, obtiennent un permis humanitaire (2). Des hommes et des femmes subissent le régime de l'aide d'urgence depuis dix ans, dans des conditions dégradantes et scandaleuses qui nuisent à leur intégrité, à leur personnalité et à celle de leurs enfants!

## **Le Refuge**

Le Refuge est une nécessité pour protéger les requérant-e-s d'asile débouté-e-s contre le risque d'un renvoi vers un pays dans lequel ils et elles n'ont plus aucun lien et où ils et elles craignent pour leur intégrité physique. Mais ce refuge n'est pas un simple lieu d'accueil, un abri pour des personnes fragilisées. De par son existence publique et sa vocation de lieu de rencontre, il doit permettre de faire connaître à la population vaudoise la situation tragique des personnes vivant avec nous, depuis de nombreuses années ou après de longues tribulations. C'est enfin le dernier espace qui reste pour faire entendre les revendications des migrant-e-s et faire valoir leurs droits auprès des autorités compétentes.

**Nous appelons toutes les personnes solidaires à nous soutenir en signant le présent manifeste et la pétition nationale contre les renvois Dublin (stoprenvois.ch/petition)!**

(1) Les accords de Dublin stipulent que les candidats à l'asile politique doivent déposer leur demande dans le premier pays membre où ils sont arrivés. L'espace Dublin englobe tous les Etats de l'Union européenne, plus

(2) Permis B (art. 14, al. 2 Loi sur l'asile) ou permis F (art. 44, al. 2 Loi sur l'asile, cf. art. 83 Loi sur les étrangers)